

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

La CCSPL prend acte de la création d'une régie à autonomie financière de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et d'un budget annexe déchets, à compter du 1^{er} janvier 2020. La CCSPL sera attentive aux réflexions à venir sur le mode de financement du service et sur une tarification dite « incitative ».

La CCSPL incite les services de la Métropole à renforcer les initiatives prises dans le cadre de la **Feuille de Route de l'Amélioration du Tri (FRAT) 2018-2025**. À cet effet, la CCSPL soutient les innovations conduites par la Métropole (expérimentations et partenariats), pour agir sur l'amélioration de la qualité du tri et sur la gestion des déchets. La commission se félicite que la Métropole ait été lauréate d'un appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri.

En matière de **prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA)**, la CCSPL souligne la 1^{ère} année complète de mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2018-2024 de la Métropole, et un bilan encourageant, mais encore insuffisant au regard des objectifs visés : -1% de production de DMA en 2019 par rapport à 2018 (malgré l'augmentation de la population métropolitaine), et -5,5% de 2010 à 2019.

La commission incite fortement la Métropole à intensifier ses efforts pour se rapprocher de l'objectif national de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV : - 10% entre 2010 et 2020). La CCSPL attend que d'autres leviers puissent être actionnés pour atteindre l'objectif de -8,7% de réduction des DMA entre 2018 et 2024.

La CCSPL soutient la diversité des actions menées en matière de prévention et de réduction des DMA. La commission pointe en particulier, le déploiement de sites de compostage partagés, et la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment dans les structures éducatives et scolaires, qu'elle souhaite accompagner (politiques de sensibilisation auprès des enfants, actions auprès des délégataires de service public).

Concernant **la collecte** des déchets ménagers et assimilés, la CCSPL pointe la diminution du tonnage de déchets collectés (-0,7%), malgré l'augmentation de la population (+0,3%) et l'augmentation des tonnages issus des collectes séparées (principalement collectes alternatives aux déchèteries fixes).

La CCSPL approuve les actions de sensibilisation (près de 3 000 personnes) dans le cadre du plan d'Éducation au Développement Durable (PEDD). La CCSPL pointe le taux encore élevé du refus de tri, malgré la diminution des erreurs de tri en 2019 (31,6% contre 36% en 2018). La commission suivra avec beaucoup de vigilance l'évolution de la tendance, en lien avec l'extension, à venir, des consignes de tri et des nouvelles actions de sensibilisation.

La CCSPL se dit satisfaite des chiffres, à la baisse, des ordures ménagères résiduelles et de la poursuite de l'augmentation des tonnages collectés en déchèteries fixes via les collectes alternatives (telles que les déchèteries mobiles en hyper centre). La commission apprécie le bon niveau de propreté des voiries autour des sites de collecte du verre, facilitant

l'accessibilité. La CCSPL note l'amélioration de la collecte du verre, malgré une diminution du nombre de silos et des difficultés de gestion, liées aux manifestations de l'année 2019.

La CCSPL approuve la fabrication par des personnes en insertion, des composteurs installés par la Métropole. Toutefois, la commission s'interroge sur l'efficacité de ces dispositifs, et demande, pour l'année 2020, une présentation des initiatives de compostage individuel.

La CCSPL prend note des incidents survenus en 2019 (incendies et grève du personnel de collecte) et en déplore les conséquences (dégradation du service public de collecte des déchets, niveau des stocks (+13,5%), qualité et taux de valorisation énergétique (-3,5%).

De façon générale, la CCSPL encourage la Métropole à poursuivre les actions menées sur la réduction et le traitement des déchets.

La commission entend **la volonté réaffirmée de la Métropole** pour le mandat 2020-2026, de **soutenir le travail sur la réduction des déchets**, ainsi que **la forte ambition de trouver des solutions de tri à la source des bio-déchets**, avec une priorité donnée au compostage pour un retour immédiat à la terre. La CCSPL prend note qu'un système de collecte, notamment avec des Points d'Apport Volontaires, sera réfléchi, pour **toucher massivement la population et changer d'échelle**.

Pour ce qui est du **bilan financier**, la CCSPL constate une baisse des dépenses (-2,3%) et la stabilité des recettes en 2019, et des coûts (2015-2019) ; la CCSPL note la tendance à la baisse, depuis 2017, des coûts aidés.

La CCSPL sera particulièrement attentive aux futurs choix de la Métropole, dans l'optique de la **fin de vie des équipements d'incinération des déchets** à l'horizon 2028. La commission partage l'avis de la Vice-présidente déléguée aux déchets sur l'importance de ce défi pour le nouveau mandat.

La CCSPL note qu'elle résultera d'une étude sur la projection des besoins sur le territoire, et d'une comparaison des bilans écologiques des autres alternatives possibles pour une décision à partager et débattre au sein de l'exécutif de la Métropole courant 2021.

La CCSPL prend connaissance des alternatives qui lui sont présentées :

- ouvrir des outils industriels à l'extérieur, notamment pour s'inscrire dans le plan régional qui incite à une coopération avec les territoires voisins ;
- réduire les capacités d'incinération globale (qui concerne les déchets ménagers de la Métropole mais aussi les déchets des territoires limitrophes et les déchets industriels).

La commission entend que la question sera largement étudiée et débattue au sein de l'exécutif, pour une prise de décision collective, qui s'inscrira par ailleurs dans le cadre de la démarche relative à la stratégie de gestion des déchets (2021 – 2035).

Enfin, La CCSPL **félicite les services** pour la qualité du rapport Barnier déchets et des informations qui y figurent.